



COMPTE RENDU

AUDIENCE AVEC LE DIRECTEUR SUR LE NRP

LE 28 septembre 2020

Lors de l'assemblée générale de **FO DGFIP05**, le jeudi 17 septembre 2020, il a été décidé une tournée des services sur le nord du département pour rencontrer les agents le plus impactés par le NRP au 1/1/2021. Ce fut chose faite le vendredi 25 septembre 2020.

Au Comité Technique Local du 15 septembre, le DDFIP05 a annoncé son souhait que le NRP s'applique comme initialement prévu et ainsi, il attendait la validation finale de Bercy pour, au 1/1/2021 :

- ✓ Fermer les 2 SIP-SIE de Briançon et d'Embrun
- ✓ Créer le SIP de Briançon
- ✓ Créer le SIE d'Embrun
- ✓ Fermer la trésorerie de l'Argentière
- ✓ Créer le Service de Gestion Comptable de Briançon avec implantation du Conseillé aux Elus Locaux.

Vu la précipitation de ces évènements, et l'impréparation évidente auxquelles les agents vont devoir faire face, de nombreuses questions se posent.

FO DGFIP05 a rencontré le Directeur le lundi 28 septembre 2020 pour avoir des réponses et exiger une communication sur les nombreux sujets problématiques que ces restructurations vont générer. Comment, à 3 mois de l'échéance, les agents peuvent-ils continuer à travailler dans des conditions acceptables, quand leur vie est à l'aube d'un tournant radical où potentiellement tout peut changer : le lieu de vie, le métier, les conditions de travail avec des délais de route considérablement allongés....

Voici les questions posées au Directeur et ses réponses.

- Quel est le calibrage des postes C, B et A des nouvelles structures SIP de Briançon, SIE d'Embrun et SCG de Briançon ?

Les Personnes exerçant actuellement les missions donneront le calibrage. Mme Herbepin n'a pas pu nous donner les nombres exacts (les sous-tableaux tagerfip n'étaient pas accessibles) mais ils s'approcheront des 7B pour le SIE de Briançon, 4B et 3C pour Embrun. Le Directeur nous a affirmé que les chaises actuellement occupées pour remplir les missions seraient intégralement transférées concernant les cadres B et C. Pour le cadre A de Briançon, cela sera soit Embrun soit il restera à Briançon. Pourtant il y a déjà un adjoint sur chacune des futures structures. La question se pose de savoir sur laquelle il sera positionné en surplus, Embrun ? Briançon ? Le Directeur a infirmé la possibilité d'aller à Gap... jusqu'au prochain mouvement de mutation où il devra certainement faire une demande de mutation...

- Comment les agents vont-ils être repositionnés sur les nouvelles structures ? quelles vont être les règles RH appliquées ?

Les agents qui suivent leur mission sont prioritaires sur tout le monde et toutes les autres priorités. Les ALD ne sont pas dans le champ des restructurations.

- Comment vont être gérés les éventuels sur effectif ?

La règle est de ne pas garder de sureffectif sur les sites. Donc il pourra y en avoir à la marge mais il devra être résorbé au mouvement suivant, de septembre, par une mutation.

- Quel délai pour le paiement des primes de restructuration et de déménagement ? Seront-elles payées de sorte que les agents n'aient pas à faire l'avance des frais ?

La prime est rapidement versée aux agents impactés par les restructurations. Lors de la fermeture de la trésorerie de Serres au 1/1/2019, les agents ont perçu la prime sur la paie de février.

- Les ALD exerçant les missions devant être restructurées, seront-ils éligibles à ces primes ? Quid de ceux qui exercent leurs missions avec du travail à distance ?

Du moment où l'agent est titulaire de son poste, il est dans le champ de la restructuration même s'il travaille à distance. Il est éligible à l'octroi des primes de restructuration et déménagement. Les ALD, quant à eux, ne sont pas éligibles au dispositif.

- Y a-t-il un délai de séjour pour garder ces primes ? **NON**
- Si des agents veulent anticiper le changement de vie et déménager avant le 31/12/2020, garderont-ils le bénéfice de l'octroi des primes ?

Il ne faut pas déménager avant le 1/1/2021. Pour bénéficier des primes, il faut attendre que les nouvelles structures soient créées.

- Est-il possible que des sites soient restructurés courant une année civile, en dehors des 1^{ers} janvier ?

NON pour les services fiscaux, **OUI** pour les trésoreries. De l'avis du Directeur, il n'y en aura pas courant 2021.

- Comment sera choisi le Conseiller Décideurs Locaux du SGC de Briançon ? Priorité sera-t-elle donnée à l'actuelle comptable de la trésorerie de L'Argentière ?

Le Directeur devait rencontrer la comptable instamment pour en discuter. A priori, la faveur serait plutôt pour mettre un IDIV sur le poste. L'absence de l'adjoint à la trésorerie Briançon pose de sérieux problèmes auxquels il convient d'apporter des solutions.... Comprendra ce qu'on veut comprendre....

- Pour les agents ne désirant pas suivre leur mission, y a-t-il une priorité pour être affecté sur un autre site du département ?

OUI mais au mouvement de septembre 2021. Dans l'attente, ils seront positionnés sur des services en sureffectif éventuellement.

Le directeur nous a répété à plusieurs reprises qu'ils feraient au cas par cas

FODGFIP05 demande qu'à l'instar de ce qu'il fut pratiqué dans le passé, pour les fermetures des trésoreries de Château Ville Vieille et Serres, il y ait un mouvement au mois de décembre 2020 pour les agents concernés par les restructurations du 1/1/2021. Ainsi ils n'auront pas à être ALD durant la période allant jusqu'au 1/9/2021.

Les représentants **FO DGFIP05**
Sylvie Pustel / Alexandra Barthelemy